

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 mars 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2017

Publié le 31 mars 2017

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Yves PIAN	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD.
Mme Danielle JUBAN	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

Mme Louise MARIN	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean DUBUET	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Céline TONOT
Mme Lydie CHAMPION	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC

Commission intercommunale d'accessibilité – Rapport annuel au Préfet

En 2016, les travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité ont porté sur deux sujets principaux :

- la présentation du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmé (SDA-Ad'Ap) des transports collectifs du Grand Dijon. Ce schéma, approuvé en conseil communautaire le 22 décembre 2016, prévoit notamment la mise en accessibilité des arrêts prioritaires du réseau Divia dans le cadre du projet Prioribus, à savoir ceux des lignes structurantes : Lianes et Corol.

D'autres actions en matière d'inclusion des personnes handicapées au sein du réseau Divia sont indiquées dans le SDA-Ad'Ap, comme la formation du personnel Divia en interface avec le public, la modernisation du service Diviacès et la poursuite du renouvellement de la flotte de bus ;

- la présentation du projet de destruction / reconstruction de la piscine du Carrousel, qui prévoit notamment la mise en accessibilité complète de celle-ci.

Comme le précise l'article L2143-3 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », le compte-rendu de ces travaux est consigné dans le rapport annuel qui sera transmis au préfet du département, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le rapport annuel 2016 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, tel qu'annexé.

SCRUTIN : POUR : 76

CONTRE : 0

DONT 14 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0